

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité - Justice

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE DANS L'AFTOUT-SUD ET LE KARAKORO - PASK II

PASK II



Avis d'Appel d'offres (AAON) AAON° 34 /CPMP/SR/PASK/MA/2016

Objet : Travaux de Réhabilitation des Barrages de Loureima au Gorgol et de Lekleibiya au Guidimakha.

1. Le Projet de Lutte Contre la Pauvreté dans l'Aftout-Sud et au Karakoro (PASK II), a obtenu des fonds, afin de financer la composante 1 « Restauration des sols et mobilisation des eaux de surfaces », et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de travaux de **Réhabilitation des Barrages de Loureima au Gorgol et de Lekleibiya au Guidimakha** en un (1) lot unique.
2. La consistance des principaux postes est donnée par le tableau ci-après :

Désignation	Quantités prévisionnelles	
	Loureima	Lekleibiya
Déblais et fouilles	114,5m3	115,5 m3
Remblais	15m3	973,5 m3
Béton armé	114,5 m3	
Gabions	250m3	54 m3

En complément de ces travaux, il est prévu la réalisation des travaux de protections en tout-venant latéritique et en moellons ainsi que la réparation des dégradations sur ouvrages et digues.

3. Une visite des lieux obligatoire pour les entreprises soumissionnaires est prévue le 7 Octobre 2016. Le lieu de rendez-vous est fixé à 9 heures au bureau de l'Antenne du PASK II à Mbout.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Coordination Nationale du PASK II, Nouakchott Tél : +222 25 00 06 00 / ahmed.amar@pask.mr / aoamar@gmail.com, pour prendre connaissance des documents d'Appel d'offres de 8 h à 17 h du Lundi au Jeudi et de 8h à 12h le vendredi.

6. Les exigences en matière de qualifications sont :
- Avoir au cours des 3 dernières années un chiffre d'affaire moyen annuel d'au moins 150 millions d'ouguiyas ;
 - Disposer en nombre, quantité et qualité suffisante des matériels et équipements nécessaires à la réalisation des travaux ;
 - Disposer de moyens humains ayant les qualifications et expériences requises pour effectuer l'administration et pour l'exécution du Marché. Les CV et diplômes de ces personnes doivent être fournis ;
 - Avoir accès aux ressources financières nécessaires à l'exécution des travaux. Une attestation de solvabilité est fixée à Trente Millions d'ouguiyas (30 000 000 UM) ;
 - Avoir une expérience spécifique dans la réalisation d'au moins deux marchés similaires en nature ou en volume avec satisfaction du maître d'ouvrage public au parapublic durant les 05 dernières années.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet, contre un paiement non remboursable **au Trésor Public exclusivement de 30 000 OUGUIYAS**. Le document d'Appel d'offres sera récupéré directement au Bureau du PASK à Nouakchott, par les soumissionnaires qui auront déjà effectué le paiement.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :
- Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural Immeuble Mouna/AV M. Moktar Ould Dadah** au plus tard **le 27/10/2016 à 10 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en séance publique et en présence des représentants des candidats présents à la **Commission de Passation des Marchés Publics du Secteur Rural Immeuble Mouna/AV M. Moktar Ould Daddah** au plus tard **le 27/10/2016 à 10 heures**.
9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de Un Million Huit Cent Mille Ouguiyas (1 800 000 UM) et ayant une validité de 120 jours à partir de la date de dépôt des offres ;
10. Les offres demeurent valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.
11. Le délai d'exécution des travaux est de : 4 mois

Nouakchott, le 20 septembre 2016

Le Coordonnateur du PASK II

Ahmed Ould Amar

